

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

La ministre

Paris, le 15 OCT. 2015

Monsieur le Président-directeur général,

J'accuse réception de votre demande d'étendre de 36 mois le délai de mise en service prévu à l'article 3-II du décret d'autorisation de création de la centrale de Flamanville.

Dans votre courrier, vous vous engagez à déposer la demande d'autorisation d'exploiter accompagnée d'une demande d'abrogation de l'autorisation d'exploiter de capacités équivalentes, en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Je note que votre unique hypothèse est celle de la fermeture des deux réacteurs de 900 MW du site de Fessenheim.


Il conviendra que le dépôt effectif de cette demande ne dépasse pas l'échéance de la fin du mois de juin 2016.

Mes équipes se tiennent à la disposition des vôtres pour mettre en œuvre ces démarches dans les meilleures conditions pour l'entreprise, dans le cadre du nouveau modèle énergétique français que j'ai fait adopter au Parlement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président-directeur général, l'expression de mes salutations les meilleures.

*et attentives*

  
Ségolène ROYAL



Monsieur Jean-Bernard LEVY  
Président-directeur général  
Electricité de France  
22-30 avenue de Wagram  
75382 PARIS CEDEX 08